



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des sécurités
Bureau de la planification et des opérations**

Affaire suivie par : Sandrine Henry
Section prévention de la délinquance
Téléphone : 04 67 61 61 29
Mél : sandrine.henry@herault.gouv.fr

Montpellier, le 13 juin 2023

Le Préfet de l'Hérault

à

Madame la Présidente de la Région Occitanie
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : avis de la sous-commission départementale de sécurité publique du 13 juin 2023

Au titre du code de l'urbanisme (article L111-3-1 et R111-48), les projets d'aménagement et la réalisation des équipements collectifs et des programmes de construction qui, par leur importance, leur localisation ou leurs caractéristiques propres peuvent avoir des incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et les agressions, font l'objet d'une étude de sûreté et sécurité publique (ESSP).

L'ESSP élaborée dans le cadre du permis de construire portant sur le projet de construction d'un lycée à Cournonterral, a été instruite en sous-commission départementale pour la sécurité publique du mardi 13 juin 2023.

J'ai l'honneur de vous informer que la sous-commission départementale a émis un **avis favorable** sur ce projet.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet,



Elisa BASSO